



**1^{er} février
2022**

JOURNÉE D'ÉCHANGES LABORATOIRES ROUTIERS

en distanciel

➤ Evolution du référentiel LABOROUTE

Version du 04/06/2021 applicable à partir du 01/01/2022

- Les audits initiaux, de reconduction et de validations 1 et 2 du premier semestre 2022 seront faits sur la base de ce référentiel
- Mise en place d'un nouveau domaine d'essais portant sur l'auscultation des chaussées : identification des essais et des compétences disponibles pour conduire les audits
- Un laboratoire pourra être qualifié LABOROUTE uniquement sur ce domaine



➤ Evolution du référentiel LABOROUTE

Version du 04/06/2021 applicable à partir du 01/01/2022

Principales modifications apportées au référentiel :



- Prise en compte de structures de laboratoire importantes.
 - *Revue de contrat spécifique pouvant conduire à un étalement des audits sur plusieurs années : objectif d'assurer une pertinence des audits pour ce type de structure.*
- Cas des petites structures de laboratoire avec une durée d'audit 1 jour
 - *Possibilité, dans le cadre d'une petite structure (3 à 10 personnes), de compléter la journée d'audit avec une demi-journée en visioconférence pour consacrer un temps suffisant à l'audit opérationnel sur les essais pratiqués : **à définir d'un commun accord avec le représentant du laboratoire.***

➤ Evolution du référentiel LABOROUTE

Version du 04/06/2021 applicable à partir du 01/01/2022

Principales modifications apportées au référentiel :



- Écarts critiques ou non critiques identifiés lors des audits.
 - *Si des écarts critiques ou non critiques, identifiés lors des audits LABOROUTE ou internes, peuvent remettre en cause l'antériorité des résultats, **le laboratoire doit réaliser une analyse de risques et envisager une éventuelle communication avec ses clients.***

➤ Evolution du référentiel LABOROUTE

Version du 04/06/2021 applicable à partir du 01/01/2022

Principales modifications apportées au référentiel :



- Audit interne et revue de direction
 - *Tous les points du référentiel (4.2 à 4.5) doivent être audités sur 3 ans et couvrir l'ensemble du périmètre des implantations concernées par la qualification LABOROUTE. Le rapport doit permettre d'identifier ces dispositions.*
 - *Le CR de revue de direction doit permettre d'identifier de manière explicite les 8 points exigés par le référentiel.*

➤ Evolution du référentiel LABOROUTE

Version du 04/06/2021 applicable à partir du 01/01/2022

Principales modifications apportées au référentiel :



- Gestion des ressources – Compétences des chargés d’essai
 - *Pour que la compétence d’un chargé d’essai soit maintenue pour réaliser un essai donné, celui-ci doit pratiquer au minimum 1 fois/an cet essai.*
- Processus d’essais – Demande d’essai
 - *Celle-ci doit préciser les conditions de prélèvement, la responsabilité du laboratoire, les modalités de transport, de réception et de conservation des échantillons.*

➤ Evolution du référentiel LABOROUTE

Version du 04/06/2021 applicable à partir du 01/01/2022

Principales modifications apportées au référentiel :



■ Processus d'essais – Méthodes d'essai

- *Tableau de difficultés d'application des normes à prendre en compte pour l'acceptation ou non des dérogations. Travail en cours pour l'élaboration de méthodes d'essais à partir des méthodes d'essais internes collectées auprès des laboratoires.*
- *La préparation d'un corps d'épreuve sera auditée au même titre que l'essai. Si celle-ci n'est pas réalisée par le laboratoire, la prestation doit être effectuée par un laboratoire LABOROUTE ou COFRAC.*
- *Traçabilité à assurer pour les informations utiles en cours d'essai (résultats bruts, anomalies...) avec identification du chargé d'essai.*



CONTACT :

Claude Giorgi, Secrétaire de
Laboroute

claude.giorgi@routesdefrance.com

MERCI.